



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-84805>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-84805**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-76133

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Vienne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21380544300016

Ville : Vienne

Code postal : 38200

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 38

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PROGRAMMATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI D'UN PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UN CREMATORIUM POUR LA VILLE DE VIENNE

Code CPV principal - Descripteur principal : 79933000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Assistance générale à caractère administratif, juridique, financier et technique dans le cadre du projet de la ville de Vienne de création d'un crématorium. Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Marché mixte avec une partie marché ordinaire à tranches, composée d'une tranche ferme et de 3 tranches optionnelles et une partie accord-cadre à bons de commande à prix unitaires. Montant maximum de 15 000 euro(s) HT pour la partie accord-cadre à bons de commande pour toute la durée du contrat. La durée globale du marché s'étend de la date de notification à la date de réception des travaux de construction du crématorium. Délais d'exécution par tranche proposés par les candidat; délais d'affermissement précisés au CCAP

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Renseignements complémentaires, Après la mention : Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire du marché., Supprimer : En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/07/2025